



Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

Procès-verbal de la réunion du Bureau du 9 Mars 2021 à Nasbinals

- - -

L'an 2021, le 9 Mars à 9h00, se sont réunis à distance les membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 18 février 2021, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués suivants : 15

- Pour le collège des Régions : **2** : E GAZEL, R MORENO
- Pour le collège des Départements : **3** : V ALAZARD, A ASTRUC, S MALIGE
- Pour le collège des Communes : **10** : B BASTIDE, M GUIBERT, B BOURSINHAC, B SCHEUER, M BORIES, B REMISE, M CASTAN, F SARTRE, L MOULIADE, E BREZET

Etaient excusés avec pouvoir les délégués suivants : 0

- Pour le collège des Régions : **0** :
- Pour le collège des Départements : **0** :
- Pour le collège des Communes : **0** :

Excusés : 9

- Pour le collège des Régions : **5** : M GUIBERT, A BRUGERON, A MAILLOLS, M BULTEL-HERMENT, G SERIEYS
- Pour le collège des Départements : **2** : J-C ANGLARS, C CHARRIAUD
- Pour le collège des Communes : **2** : J VALADIER, D CASSAGNES

Quorum :

Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.

Présence et représentation : 15 membres sur 24

Le Quorum est atteint

Présidant la séance : Monsieur Bernard BASTIDE, Président

Secrétaire : Monsieur Marc GUIBERT, Vice-Président

Sujets à l'ordre du jour :

- 1- Actualités du PNR**
- 2- Lancement du concours d'architecte « Maison du Parc/Maison de l'Aubrac »**
- 3- Présentation du projet Méthanayrac pour avis de principe**
- 4- Marque Valeur Parc (validation du marquage de nouveaux prestataires et du barème des cotisations)**
- 5- Rôle, composition et fonctionnement du Conseil scientifique**
- 6- Questions diverses :**
 - A. Information sur le projet d'extension du parc éolien du Truc de l'Homme
 - B. Validation du programme d'action N2000 Aveyronnais pour l'exercice 2021
 - C. Avis à donner sur 2 dossiers ICPE déposés par le SMICTOM NORD AVEYRON
 - D. Mise en œuvre des plans pluriannuels de gestion des rivières pour 2021
 - E. Complément à l'AAP Vélo et Territoire VEL'AUBRAC
 - F. Motion Train Aubrac
 - G. Soutien IGP Couteau de Laguiole
 - H. Désignations de représentants
 - I. ...

0- Approbation du PV du Bureau du 09/02/2021 à Nasbinals

Rapporteur : Monsieur Bernard BASTIDE, Président

Le précédent Bureau s'est réuni le 9 Février 2021 à 9h00 à Nasbinals.

Conformément aux statuts, un procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- envoyé par courrier aux membres du Bureau qui en ont fait la demande ;
- envoyé par courriel aux membres du Bureau en pièce-jointe du courriel d'invitation du Bureau de ce jour ;
- mis à disposition des membres du Bureau en début de réunion.

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le procès-verbal (joint à la présente délibération) aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION													
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque de la part des membres, le Bureau valide, à l'unanimité, le PV du Bureau du 9 Février 2021 à Nasbinals.

1- Actualités du PNR

Depuis le dernier Bureau :

- Parc = Lauréat de l'AMI « Fonds Tourisme Durable » de l'ADEME, à destination des hébergeurs et des restaurateurs du territoire (candidature mutualisée PNR Aubrac/PNR Grands Causses/Cci12,15,48) – 19 février
- Rencontre du Jardin botanique de l'Aubrac / fonctionnement futur – 02 mars
- Réponse négative / candidature au projet Life « adaptation aux changements climatiques » portée par les Parcs de l'Ariège, des Pyrénées Catalanes, du Haut Languedoc, de l'Aubrac ; avec les Chambres d'agriculture, de l'INRAE et des professionnels (UPRA Aubrac et Coopérative Jeune montagne pour l'Aubrac) – 04 mars
- Rencontre porteur de projet et partenaires / reprise de l'abattoir de Ste Geneviève sur Argence – 05 mars

A venir

- COPIL projet Méthacarladez suivi par le PNR – 11 mars
- Rencontre Association « amis du Parc » = définition feuille de route et conditions de partenariat – 15 mars
- Première réunion du groupe « gestion de la faune sauvage » - 16 mars
- COPIL Natura 2000 pour les 3 sites suivis par le Parc (élection de nouveaux présidents) – 22, 23 et 25 mars

Equipe

- Départ d'Emilien SOULENQ
Agent de développement local (LEADER, Contrat territorial, formations développement) ; Départ effectif mi-juin (reprise de l'exploitation familiale à Thérondels).
Demande de rupture conventionnelle
- Départ d'Etienne HERAULT
Chargé d'études « Biodiversité et patrimoine naturel » (Lutte contre les campagnols, Atlas de la biodiversité communale, Faune sauvage, Observatoire de la biodiversité, Prairies fleuries, Familles à biodiversité positive, Trame noire) ;
Départ effectif mi-juin (reconversion professionnelle = formation maraîchage).
Demande de rupture conventionnelle
- Congé maternité de Cloé GARREL
Chargée de mission « eau et milieux aquatiques »
Absence prévue du 2 Juillet 2021 au 13 mars 2022 (congé maternité suivi de congé parental).
Remplacement temporaire à prévoir (CDD)

2- Lancement du concours d'architecte « **Maison du Parc / Maison de l'Aubrac** »

Rapporteur : Arnaud DAVID, Directeur

Rappel :

Par délibération en date du 30 juin 2020, le Bureau du SMAG a validé le préprogramme de l'opération de requalification du complexe « Maison du Parc / Maison de l'Aubrac » et décidé de lancer un concours d'architecte en vue de sélectionner un projet et d'attribuer un marché de maîtrise d'œuvre pour cette opération globale.

Lors du Bureau du 9 février 2021, la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Générale pour préparer et suivre ce concours d'architecte a été confiée au bureau d'études « Champs des possibles ». Cette mission comporte :

- Les compléments à apporter au préprogramme en vue de la consultation de maîtrise d'œuvre et notamment un **volet scénographique**.
- L'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la sélection de la maîtrise d'œuvre, en procédure concours.

NB : Aveyron ingénierie accompagne par ailleurs en parallèle le Parc pour inscrire le projet dans une démarche environnementale vertueuse (NoWatt, BDO...).

Dans le détail, la mission d'AMO comprend les éléments suivants :

→ **Complément scénographique au préprogramme :**

Ces compléments scénographiques portent principalement sur l'espace scénographique intérieur auquel s'ajoutent le centre de ressources et de valorisation des savoir-faire et les espaces d'accueil général (espace touristique, salles d'accueil de groupe). Les espaces extérieurs, abords, connexion chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, jardin botanique sont également pris en compte en termes d'élément d'accroche et de **continuité**.

Seront définis : principe de fil rouge de l'exposition, principes directeurs de la scénographie, éléments de contenus au regard de la typologie des publics, ressources mobilisables (documentation, iconographie, multimédias), modalités de diffusion sur le territoire.

→ **Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre**

Au regard des enjeux et de l'enveloppe financière prévisionnelle du projet, la passation du marché de maîtrise d'œuvre se déroulera selon la procédure de concours restreint, avec remise de prestations de niveau esquisse.

L'AMO apportera une assistance technique au SMAG pour la constitution du dossier de consultation des concepteurs (DCC). Il procèdera à la rédaction de l'avis d'appel public à la concurrence, du règlement de concours, du projet de marché public de maîtrise d'œuvre (cadre d'acte d'engagement, CCAP, CCTP).

En phase de sélection des candidatures des concepteurs autorisés à concourir, l'AMO examinera, conjointement avec la commission technique, l'ensemble des documents remis à l'appui des candidatures reçues et procèdera à leur analyse. Il établira un rapport d'analyse comparative des candidatures et formulera un avis motivé quant aux qualités et capacités des candidats. Il présentera son rapport et son avis au jury. A l'issue de la réunion du jury, le SMAG arrêtera la liste des candidats admis à concourir (3 candidats).

L'AMO assistera le maître d'ouvrage pour l'organisation et l'animation de la réunion de présentation de l'opération aux candidats admis à concourir. Il rédigera les réponses aux questions posées par les candidats.

En phase de jugement des offres des concepteurs ayant concouru, l'AMO examinera l'ensemble des documents constitutifs des offres reçues et procèdera à leur analyse. Il présentera son rapport, son avis et ses propositions au jury. A l'issue de la réunion du jury, le maître d'ouvrage désignera le (ou les) lauréat(s) du concours.

L'AMO veillera à ce que les offres contractuelles du ou des lauréats soient assorties des garanties et justifications nécessaires, qu'elles ne contiennent ni omission, ni erreur et qu'elles soient cohérentes. Il assistera le SMAG pour l'organisation et l'animation de la négociation du marché de maîtrise d'œuvre avec le (ou les) lauréat(s) du concours.

Lancement du concours d'architecte :

Pour engager la phase de consultation des groupements d'architectes qui seront amenés à concourir, il est nécessaire de valider :

1. le règlement de consultation
2. la composition du Jury
3. le calendrier d'exécution

Le règlement de consultation détaillant l'ensemble de ces points a été présenté en séance et joint à la délibération.

La composition proposée du jury est la suivante (Conformément aux articles R2162-22 et 24 du code de la Commande Publique) :

- **Au titre des représentants de la maîtrise d'ouvrage : 8 membres**
 - Les 6 membres de la CAO du SMAG PNRA dont son Président = Bernard BASTIDE, Eve BREZET, Eric MALHERBE, Christiane MARFIN, Pauline CESTRIERES, Bernard BOURSINHAC
 - Le VP du SMAG en charge du projet d'aménagement du complexe MDA/MDP = Vincent ALAZARD
 - L'ancien président du SMAG et du SCAA (personnalité / érudit local) = André VALADIER
- **Au titre du tiers de personnes qualifiées désignées par le Président du jury : 4 membres**
 - 1 architecte = proposition à faire au concepteur initial de la Maison de l'Aubrac ;
 - 1 paysagiste ou 1 architecte du CAUE (rechercher plutôt un paysagiste / traitements des espaces extérieurs et des abords du site) ;
 - 1 personne qualifiée d'Envirobat Occitanie (centre de ressources et réseau d'acteurs de la construction et de l'aménagement durables) ;
 - 1 ingénieur proposé par l'AIMP (association ingénieurs de Midi-Pyrénées).

Le jury est présidé par le Président de la CAO ; tous les membres du jury ont voix délibérative.

Le jury pourra auditionner toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider le Règlement de consultation ;
- de valider la composition du jury ;
- de valider le calendrier d'exécution.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider le Règlement de consultation ;
- de modifier la composition du jury comme suit :

Le jury du concours est ainsi composé, conformément aux articles R2162-22 et 24 du code de la Commande Publique :

 - Au titre des représentants de la maîtrise d'ouvrage :
 - Les 6 membres de la CAO du SMAG PNRA dont son Président ; ou leurs suppléants en tant que de besoins
 - 2 vice-présidents du SMAG PNRA
 - Un membre élu du SMAG PNRA
 - Au titre des personnalités ayant un lien avec le projet : l'ancien président du SMAG PNRA et du SCAA
 - Au titre du tiers de personnes qualifiées désignées par le Président du jury :
 - 1 architecte ;
 - 1 paysagiste ;
 - 1 scénographe ;
 - 1 ingénieur ;
 - 1 personne qualifiée d'Envirobat Occitanie.

→ de modifier le calendrier d'exécution comme suit :

Voir avis de concours qui fait foi pm : 6 mai 2021 à 12h	Date et heure limites de réception des candidatures
25 mai 2021 à 9h30	Commission technique 1
1er juin 2021 à 9h30	Réunion 1 du jury pour avis sur les candidatures et choix des concurrents par la maîtrise d'ouvrage
Semaine 23	Envoi des invitations à participer et du dossier de consultation des concepteurs
28 juin 2021 à 9h30	Visite commune du site, questions/réponses – RV sur site dans les locaux PNR au niveau RdC bas de HDM
6 juillet 2021 à 12h00	Date limite pour poser les questions écrites.
16 septembre 2021 à 15h00	Date et heure limites de réception des prestations
30 septembre 2021 à 9h30	Commission technique 2
12 octobre 2021 à 9h30	Réunion 2 du jury pour avis sur les projets et attribution des primes, classement des projets
Suivant décision jury	Sur décision du jury, audition des concurrents ou certains d'entre eux
Semaine 42 - 2021	Envoi aux candidats du classement des projets établi par le jury et de la décision de désignation du ou des lauréats par la maîtrise d'ouvrage
Semaine 43 - 2021	CAO1 - Négociation du marché de maîtrise d'œuvre
Semaine 45 - 2021	CAO2 - Négociation du marché de maîtrise d'œuvre
Semaines 46 et 47 - 2021	Finalisation et attribution du marché
Semaines 48 - 2021	Notification du marché

3- Présentation du projet Méthanayrac pour avis de principe

Rapporteur : Porteur de projet et Hugo RECEVEUR, Agent

Les porteurs de ce projet ont sollicité une audition devant le Bureau du Parc, pour avis de principe, et appui du Parc dans l'instruction technique, administrative et financière de ce projet.

Contexte :

Le projet de création d'une unité de méthanisation sur la commune du Nayrac regroupe 3 exploitations agricoles :

- Mr Bories, qui élève 300 bêtes (mises en stabulation 7 mois par an),
- Mr Miquel, qui élève 70 vaches laitières + génisses + broutards,
- Mr Falguier, négociant de bétail, qui a 400 bêtes en hiver (6 mois) et 200 bêtes l'été (6 mois).

Cela représente une quantité annuelle d'effluents d'élevage :

- 1 000 T de lisier bovin (6 mois de l'année – l'hiver)
- 4300 T de fumier bovin (6 mois de l'année – l'hiver)
- 910 T de fumier bovin (6 mois de l'année – l'été)

Le groupe HOMEA, spécialisé dans les énergies renouvelables, accompagne le développement de cette unité de méthanisation et doit contribuer financièrement à sa mise en œuvre.

L'étude des pouvoirs méthanogènes des intrants a permis de dimensionner une unité de méthanisation à la ferme, de taille « moyenne » : 220 kWe. Considérant la puissance prévue, il s'agit d'un dossier soumis à déclaration au titre des ICPE. Le SMAG ne sera donc pas saisi officiellement par les services de l'état pour formuler un avis sur ce projet.

Pour mémoire, l'unité de méthanisation Méthanaubrac (soumise à autorisation) est dimensionnée à 500 kWe.

Il a été choisi la technologie « voie liquide » car la partie lisier est importante. D'autre part, il a été choisi la cogénération plutôt que l'injection car le réseau gaz est trop loin.

Présentation du projet

Le projet a été présenté à la population locale puis aux services de l'Etat instructeurs (DDT...) qui a émis quelques réserves à lever, notamment en matière d'intégration paysagère du projet. Les porteurs de projet ont demandé à présenter leur projet au Parc, pour avis et soutien technique, administratif et dans la recherche de financements.

Les porteurs de projet ont fait une présentation détaillée du projet en séance.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de formuler un avis de principe sur ce projet ;
- de définir les modalités et le niveau d'accompagnement que peut assurer le SMAG du PNR de l'Aubrac pour ce projet.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION													
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%
Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés													

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de formuler un avis de principe favorable à ce projet, conforme dans ses objectifs à la Charte du Parc ;
- de proposer au porteur de projet un accompagnement dans la procédure administrative et réglementaire en cours ainsi qu'un appui pour améliorer l'intégration paysagère et l'acceptabilité du projet auprès de la population et des services de l'Etat, chargés de son instruction.

4- Marque Valeur Parc

Rapporteur : Régine PECHBERTY, Agent

Rappel :

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France gère la marque collective « Valeurs Parc naturel régional ». A ce jour, 46 Parcs (sur 56) ont attribué la marque à environ 2 000 entreprises : pour des produits agricoles, agroalimentaires, artisanaux et des services touristiques (hébergement, restauration, activités...) ou éducatifs (visites pédagogiques...).

Cette marque déposée à l'INPI, garantit pour le consommateur que le produit ou service qui en bénéficie :

- **respecte les valeurs véhiculées par les Parcs naturels régionaux,**
- est de caractère (consommer le produit, c'est consommer un peu le Parc),
- bénéficie d'une traçabilité liée à des filières territoriales (proximité),
- s'inscrit en réponse à des enjeux de territoire (entretien des paysages, économies d'énergie, d'eau...),
- est porteur de sens, d'humanité (valorisation des savoir-faire, **esprit de solidarité entre entreprises**).

La marque « Valeurs Parc naturel régional » apporte donc aux entreprises volontaires qui en bénéficient une reconnaissance de leur travail, de leur inscription respectueuse dans leur territoire et leur environnement, et leur confère une véritable valeur ajoutée en termes d'image.

Le déploiement de la Marque en Aubrac

Le Parc naturel régional de l'Aubrac a décidé de développer la marque « Valeurs Parc naturel régional » sur son territoire et a initié la démarche à l'automne 2019.

Le développement de la Marque poursuit plusieurs objectifs qui sont inscrits dans la Charte du Parc :

- **améliorer la visibilité de productions ou services présents sur le territoire ;**
- contribuer à l'émergence, la structuration et la qualification de filières économiques locales, d'activités touristiques, pédagogiques ;
- mettre en réseau les professionnels du territoire, tous secteurs d'activités confondus, pour qu'ils en deviennent des « Ambassadeurs ».

Les principales actions menées en 2020 et début 2021

- Validation de 2 référentiels (cahiers des charges) sur la base des référentiels nationaux, après celui des « Hébergements touristiques » validé en 2019 : 1/ Prestations d'accompagnement et 2/ Thé d'Aubrac.
- Rencontres d'organismes agricoles autour de nouveaux projets de référentiels : viande bovine, fromages, vins notamment.
- Rencontres, visites, échanges avec d'autres PNR pour bénéficier de leur retour d'expériences : stratégie de développement, promotion/communication, référentiels, outils de marquage, réalisation des audits, modalités d'animation et d'accompagnement du réseau des professionnels marqués...
- Participation à des sessions d'information/formation organisées par la Fédération des Parcs : évolution du référentiel agricole, animation du réseau des marqués, accompagnement des candidats au marquage, développement de filières, communication, empreinte des entreprises sur la biodiversité...
- **Elaboration** et test de supports d'accompagnement des candidats au marquage : documents de présentation de la marque, dossiers de candidature et grille d'auto-diagnostic, rapport d'audit...
- Marquage des 2 premiers hébergements : La Borie de l'Aubrac et Les Granges d'Ucafol. **Formalisation du marquage (convention, remise attestation, opérations presse).**
- **Déploiement « adapté » pour raison de crise Covid19, du marquage des « Hébergements touristiques » : échanges et rencontres avec les offices de tourisme, coordination pour la diffusion de l'information auprès des hébergeurs du territoire et pour l'accompagnement des candidats (repérage par les OT, vérification des pré-requis, visite-conseil du Parc, avis pour la Commission Marque).**
- Préparation du marquage des Prestations d'accompagnement, avec le Bureau des accompagnateurs des Monts d'Aubrac, premier candidat dans ce domaine. Diffusion prochaine de l'information auprès des autres prestataires d'accompagnement du territoire.
- Préparation de la stratégie de promotion et de communication : une présentation spécifique sera faite ultérieurement au Bureau (préparation des axes de travail et supports en cours).
- 4 réunions de la Commission « Marque » du PNR de l'Aubrac : formulation d'avis sur les projets de référentiels et les candidatures au marquage, avant qu'ils soient soumis ensuite aux instances décisionnelles du Parc pour validation.

4 nouvelles candidatures au marquage

Les candidats au marquage sont présentés en séance :

1. Produits
 - « Thé d'Aubrac » / La Grange au thé

La commission d'audit s'est rendue chez 3 producteurs et à la boutique à Nasbinals, le 23/10/2020.
La candidature a été examinée par la Commission « Marque » du 18/02/2021

2. Hébergements touristiques

- « Les Balcons de l'Aubrac » / Annie Kircher / Meublé de tourisme à **St Pierre de Nogaret**
- « Les Gîtes de l'Aubrac » / Monique et Michel Gyselinck / Gîte de séjour et gîte rural à Cabels - **Soulages Bonneval**
- « Le Thé d'Aubrac » et « **Le Pommier** » / Geneviève Gasq Barès / Gîtes ruraux à Condom d'Aubrac

La commission d'audit s'est déplacée à deux reprises chez ces candidats : les 22/10/2020 et 28/01/2021.
Les candidatures ont été examinées par la Commission « Marque » du 18/02/2021

Barème des cotisations annuelles

La convention qui lie le Parc et chaque entreprise bénéficiaire de la Marque prévoit le versement par cette dernière d'une cotisation annuelle au Parc ; ce qui lui donne le droit d'utiliser la marque et permet notamment de participer au financement des actions de promotion/communication.

Le barème national de cotisation préconisé par la Fédération des PNR est le suivant :

- Entreprise employant au maximum 1 ETP/an : 50 €/an ;
- Entreprise employant plus de 1 ETP et jusqu'à 10 ETP : 100 €/an ;
- Entreprise employant plus de 10 ETP : 300 €/an.

Lors de la Commission « Marque » du 16/10/2020, le barème des cotisations a fait l'objet d'échanges sur la base de ce qui est préconisé par la Fédération des Parcs, appliqué dans d'autres Parcs, voire proposé par certains membres de la Commission.

Après discussion, la proposition retenue et soumise au Bureau, pour validation, est la suivante :

- Entreprise employant au maximum 2 ETP/an : 50 €/an ;
- Entreprise employant plus de 2 ETP et jusqu'à 10 ETP : 100 €/an ;
- Entreprise employant plus de 10 ETP : 300 €/an.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider les 4 candidatures pour lesquelles la Commission « Marque » a émis un avis favorable pour l'attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » ;
- de valider le barème de cotisations proposé.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider les 4 candidatures pour lesquelles la Commission « Marque » a émis un avis favorable pour l'attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » ;
- de valider le barème de cotisations proposé.

5- Conseil scientifique

Rapporteur : Joris PESCHE, Agent

Rappel :

La mise en place d'un Conseil scientifique est requise pour chacun des 56 PNR de France et est inscrite dans la Charte du Parc de l'Aubrac. La structuration du Conseil scientifique est définie, dans ses grandes lignes, dans les **statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac**.

Toutefois, chaque Conseil scientifique étant adapté dans sa composition, son rôle et son fonctionnement, à son territoire d'intervention, un groupe de travail composé de 5 techniciens et de 3 élus du Parc (Murielle VABRET, André VALADIER, Jean-Pierre KIRCHER) s'est réuni pour faire des propositions organisationnelles au Bureau du Parc.

Objet du Conseil scientifique :

L'objet du Conseil scientifique et prospectif (CSP) est d'appuyer l'action du PNR de l'Aubrac en lui apportant une **expertise thématique, une mise en perspective pluridisciplinaire et une vision prospective sur le développement territorial** de l'Aubrac et plus particulièrement sur l'action du SMAG PNR de l'Aubrac et ses modes d'action.

Sur le plan technique et stratégique, le CSP doit apporter un regard extérieur et plus objectif qui doit permettre au SMAG de prendre du recul / aux actions et services quotidiens qu'il porte. Il doit également proposer/permètre d'inscrire les actions du Parc dans des dynamiques et contextes plus vastes, en instaurant un dialogue entre les disciplines scientifiques.

La constitution du CSP a donc pour vocation d'insuffler de nouvelles dynamiques et méthodes de travail, de conforter celles déjà existantes. Cette stimulation mutuelle doit profiter autant aux membres du CSP qu'aux membres du PNR et au territoire de l'Aubrac.

Rôles/missions proposées pour le CSP de l'Aubrac :

Il est proposé que le Conseil scientifique accompagne le Parc de l'Aubrac de différentes manières :

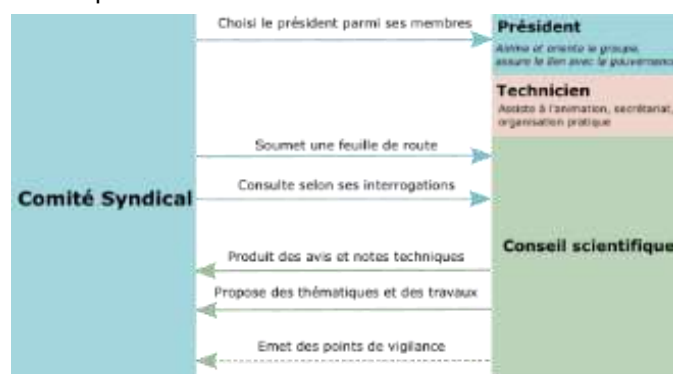
- Répondre aux sollicitations et demandes d'avis formulés par les élus du Parc et l'équipe technique
- Participer à certains programmes de recherche ou d'actions engagés par le Parc = éclairages techniques sur des points précis, expertise ponctuelle...
- Promouvoir la recherche sur le territoire : élaboration de programmes de recherche sur l'Aubrac, implication du territoire dans des programmes de recherches nationaux ou internationaux, organisation d'ateliers étudiants, appui à l'encadrement de stages...
- Rédiger des publications scientifiques ou de vulgarisation sur les connaissances actuelles ou en devenir sur l'Aubrac (toutes disciplines confondues)
- Restituer, sous forme de conférences, d'ateliers participatifs ou de tables rondes, des éléments produits par le conseil scientifique et prospectif.

Ces propositions constituent des pistes de travail qui seront amenées à évoluer selon les besoins et les envies des membres du conseil scientifique et prospectif, en concertation avec le SMAG.

Organisation et composition proposées :

L'ensemble des membres qui composeront cette assemblée seront bénévoles.

Les relations entre le SMAG et le CSP peuvent être résumées ainsi :



Il est proposé de créer un CSP comportant 15 à 20 membres maximum couvrant les principales disciplines ou champs d'intervention suivants :

- Agronomie : gestion des troupeaux en estives, adaptation au changement climatique, diversification agricole...
- Architecture : patrimoine bâti et architecture vernaculaire, utilisation des matériaux locaux...

- Botanique : écosystèmes prairial, approche du patrimoine naturel, résilience des espèces ...
- Climatologues/météorologue/géomorphologue/paléontologue : évolution du microclimat, adaptations au changement climatique, résilience des écosystèmes, formation des sols et paysages glacières...
- Ecologie : dynamique des espèces impactantes, interactions entre les espèces, conservation de la biodiversité
- Economie : économie agricole, tourisme en moyenne montagne, services environnementaux,
- Histoire/Archéologie : dynamiques de peuplement, histoire religieuse, construction de l'identité culturelle et linguistique occitane...
- Hydrologie : évolution face au changement climatique, dynamiques paléo-environnementales...
- Géographie : connaissance du monde rural, centres-bourgs...
- Sociologie/anthropologie : sociologie politique des organisations agricoles, construction du bien commun, patrimoine immatériel et agriculture paysanne
- Paysagisme : construction politique et culturelle des paysages, médiation et approche par le dessin
- Philosophie : épistémologie de la nature, éthique de la nature, relation à la naturalité

L'animation du CSP serait assurée par un membre de l'équipe technique (0,1 ETP), appuyé par le directeur.

Un petit budget serait à prévoir annuellement pour couvrir les frais de fonctionnement (déplacements, frais de bouche, organisation de séminaires ou de conférences, petites prestations...). Au regard de ce qui se pratique dans les autres Parcs, un budget de 2000 à 3000 euros / an semble suffisant (hors frais ponctuels de publication).

Méthode et calendrier de constitution proposés :

Sur la base des éléments présentés ci-dessus et en séance (projection), il est proposé que le groupe de réflexion comprenant les 3 élus intéressés et les 4 agents y ayant déjà travaillé (pluridisciplinarité) poursuive son travail, pour établir et proposer au bureau :

- La future feuille de route du CSP
- Une ébauche de « règlement intérieur »
- Une liste nominative de membres (chercheurs)

Début Avril, ces éléments pourraient être soumis à l'approbation du bureau.

Début mai = sollicitation des membres potentiels (chercheurs) puis définition d'un groupe.

15 juin : Présentation et validation par le Comité syndical de la composition, de la feuille de route et du règlement intérieur proposé pour le CSP ; désignation du Président (élu).

Début juillet : première réunion du Conseil Scientifique du PNR de l'Aubrac.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider la méthode proposée pour constituer le CSP.
- de valider les propositions de rôles, de composition et de fonctionnement général du futur Conseil Scientifique et Prospectif (CSP) du PNR de l'Aubrac ;
- de valider le calendrier de constitution du CSP proposé.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider la méthode proposée pour constituer le CSP.
- de valider les propositions de rôles, de composition et de fonctionnement général du futur Conseil Scientifique et Prospectif (CSP) du PNR de l'Aubrac ;
- de valider le calendrier de constitution du CSP proposé.

6- Questions diverses

A. Projet d'extension du Parc éolien du Truc de l'Homme

Rappel :

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac a été sollicité en Octobre 2020 par la société ABO WIND SARL afin de présenter le pré-projet d'une possible extension du parc éolien du Truc de l'Homme à la Fage-Montivernoux, devant les instances du PNR de l'Aubrac.

Une réunion technique de présentation a été organisée le mardi 24 Novembre 2020 par visio-conférence. À cette visioconférence étaient présents la SARL et la chargée de mission Energie du SMAG.

A ce jour, le dossier n'a pas été déposé officiellement (pour instruction) auprès de l'autorité préfectorale. Considérant le dimensionnement de ce projet, ce projet d'implantation d'éoliennes serait soumis à autorisation au titre des ICPE et le SMAG pourrait alors être saisi par l'autorité préfectorale pour y formuler un avis officiel.

Le porteur de projet sollicite donc au préalable un avis de principe du SMAG.

Situation et contexte de l'opération :

La zone étudiée impacte les communes lozériennes de La Fage Montivernoux, La Fage St Julien et Les Bessons. Plus précisément cette zone s'étend au sud jusqu'au lieu-dit « lou Coucut » de La Fage-Montivernoux, à l'ouest le hameau d'Aldy et le Rouchiate sont pris (mais pas le Pouget) ; au nord elle couvre les lieux des Aminades et Sagnard de la Fage St Julien et à l'est Montboisier (Les Bessons) et Colombrouze (La Fage St Julien) sont aussi compris.

Ce lieu d'implantation respecte la distance requise de 500 m des habitations pour ce type d'installations ainsi que le corridor aéronautique qui traverse les communes de la Fage St Julien, Noalhac et Fournels. Il faut signaler que la pré-étude effectuée par le porteur de projet mentionne l'existence de la Tourbière et du ruisseau de la Bédaule qui est une Zone naturelle d'intérêt floristique et faunistique (ZNIEFF) de type 1.

Analyse du projet au regard des orientations de la Charte :

Il ressort de cet entretien et du travail d'analyse technique du dossier, les éléments synthétiques suivants :

1. Le lieu d'implantation pressentie du parc éolien est situé dans l'entité paysagère du plateau fermé. L'impact paysager de l'extension des aérogénérateurs serait très important.
2. Le projet est contraire à la Charte du Parc de l'Aubrac :
La mesure 26 de la Charte du Parc relative à la limitation de l'empreinte énergétique du territoire et au développement des énergies renouvelables préconise, dans la disposition 3 (Concilier le développement des énergies renouvelables avec la préservation des paysages et des milieux) :
 - « Concernant l'éolien industriel : Considérant les enjeux de préservation du patrimoine paysager de l'Aubrac, les Schémas Régionaux Eoliens et les résultats de l'Etude des sensibilités paysagères et naturalistes au regard de l'éolien industriel en Lozère (DDT 48), le développement de l'éolien industriel est considéré comme incompatible avec les objectifs de préservation des paysages identitaires de l'Aubrac, sur l'intégralité du périmètre du Parc proposé au classement. Ce positionnement prend également en compte l'existence des servitudes aéronautiques militaires en vigueur ».
 - « Concernant l'éolien non industriel, les mêmes considérations concernant les impacts sont adoptées ».
3. Les maires des communes concernées ont été invités à participer au Bureau et à transmettre leur avis par rapport à ce projet. Le maire de La Fage St Julien et le maire des Bessons ont exprimé leur désaccord avec ce nouveau projet. Nous n'avons pas eu de retour du Maire de Lafage-Montivernoux.

Le pré-projet a été présenté en séance

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, et au regard des éléments communiqués à ce jour, des enjeux et éléments précisés ci-avant, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de donner un avis de principe défavorable au pré-projet d'extension du Parc éolien du Truc de l'Homme du fait de son incompatibilité certaine avec la Charte du PNR de l'Aubrac.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de donner un avis de principe défavorable au pré-projet d'extension du Parc éolien du Truc de l'Homme du fait de son incompatibilité certaine avec la Charte du PNR de l'Aubrac.

B. Programme d'action N2000 Aveyronnais pour 2021

Rapporteur : Claire PICOT, Agent

Rappel :

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac porte depuis le 1er janvier 2015 l'animation de trois sites Natura 2000 :

- Gorges de la Truyère (FR7312013), validé au comité de pilotage du 3 décembre 2014 ;
- Haute vallée du Lot ... (FR7300874), validé au comité de pilotage du 16 décembre 2014 ;
- Plateau central de l'Aubrac aveyronnais (FR7300871), validé au comité de pilotage du 7 février 2019.

Cette note a pour objet de soumettre à la validation du Bureau le programme d'animation à réaliser sur les trois sites Natura 2000 aveyronnais du 1er avril 2021 au 31 décembre 2021 et le plan de financement correspondant.

Actions engagées en 2020

Du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, les principales actions d'animation ont porté sur différentes thématiques :

- Montage financier et administratif de contrats Natura 2000 forestiers (îlots de sénescence à St-Chély-d'Aubrac, régénération d'écosystèmes forestiers à Curières) ;
- Suivi des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ;
- Accompagnement du Syndicat Mixte Lot Dourdou à des travaux sur la ripisylve ;
- Organisation d'un concours photographique sur les 3 sites Natura 2000 aveyronnais ;
- Elaboration de plusieurs avis d'évaluation des incidences : loisirs motorisés, trails, manifestations diverses, coupe de bois... ;
- Suivis scientifiques : diagnostic écologique des herbiers du Lot et de la Truyère, étude et suivi des libellules d'intérêt communautaire du Lot (année 2), suivi de la nidification du Circaète Jean-le-Blanc et de l'Aigle botté dans les Gorges de la Truyère ;
- Communication et sensibilisation : trois sorties nature ont été réalisées (à St-Chély-d'Aubrac, Entraygues-sur-Truyère et Espalion), divers articles sont parus dans la presse, publication de rubriques Natura 2000 sur les réseaux sociaux du Parc, conception de fiches descriptives ;
- Réalisation d'une campagne photographique sur les sites Natura 2000 Plateau central de l'Aubrac aveyronnais et Haute vallée du Lot, Truyère, Goul.

En 2020-2021, ces actions ont été réalisées par le SMAG du PNR de l'Aubrac en direct ou bien par des prestataires pour certaines actions particulières : LPO Aveyron, Rural Concept, ADASEA.d'Oc.

Programme d'animations 2021 et plan de financement

Pour rappel, les 3 sites Natura 2000 aveyronnais sont animés grâce à une seule et même subvention. La présente proposition constitue d'une part une simplification administrative, d'autre part une économie d'échelle étant donné la mutualisation de certaines actions sur plusieurs sites.

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Salaires et charges de personnels dédiés à l'action	15 079,69 €	Etat : DREAL Occitanie	19 382,65 €
- Salaire Claire PICOT (77 j)	13 112,77 €	Europe : FEADER	21 857,04€
- Frais de structure (15%)	1 966,92 €	Autofinancement	0,00 €
Prestations	26 160,00 €		
- Lot 1 : Gestion des MAEC	2 400,00 €		
- Lot 2 : Formation pêcheurs	1 800,00 €		
- Lot 3 : Coordination avec RTE	1 800,00 €		
- Lot 4 : Suivi des Odonates d'IC – année 3	6 000,00 €		
- Lot 5 : Inventaire Passereaux d'IC	9 000,00 €		
- Lot 6 : 3 sorties nature	3 600,00 €		
- Conception d'un panneau rapaces/landes ou autres documents de communication	960,00 €		
- Impression des fiches annuelles	600,00 €		
Total dépenses	41 239,69 €	Total recettes	41 239,69 €

Pour rappel, l'animation de ce dispositif est financée à 100 % par l'Europe et l'Etat ; il ne coûte rien au Syndicat puisqu'il est intégralement remboursé à hauteur des factures qui ont été acquittées.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de **valider** le programme d'actions et le plan de financement relatifs à l'animation des 3 sites Natura 2000 **aveyronnais sur la période du 1er avril 2021 au 31 décembre 2021** ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers de ce programme pour l'octroi **des subventions afférentes** ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques de ce programme, organiser les mises en **concurrence pour recruter des prestataires et engager les dépenses correspondantes aux actions, dès réception** de l'accord de subvention devant couvrir l'intégralité des dépenses et sous réserve de l'inscription des crédits **nécessaires au budget du syndicat** ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de la présente **décision**.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de **valider** le programme d'actions et le plan de financement relatifs à l'animation des 3 sites Natura 2000 **aveyronnais sur la période du 1er avril 2021 au 31 décembre 2021** ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers de ce programme pour l'octroi des subventions **afférentes** ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques de ce programme, organiser les mises en **concurrence pour recruter des prestataires et engager les dépenses correspondantes aux actions, dès réception** de l'accord de subvention devant couvrir l'intégralité des dépenses et sous réserve de l'inscription des crédits **nécessaires au budget du syndicat** ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de la présente **décision**.

C. Avis sur dossiers ICPE SMICTOM Nord Aveyron

Rapporteur : Arnaud DAVID, Directeur

Objet :

Le PNR de l'Aubrac a été saisi par la Préfecture de l'Aveyron afin de rendre deux avis sur des demandes d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il s'agit dans les deux cas de demandes de renouvellement d'autorisation déposés par le Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) Nord Aveyron pour des Installations de Stockage de Déchets inertes (ISDI).

1. L'ISDI de Lacalm (Argences-en-Aubrac) se situe sur une ancienne décharge : le site est donc actuellement dégradé (non intégration au paysage environnant, faible biodiversité, etc). Dans le cadre du renouvellement d'autorisation, le SMICTOM va engager des travaux afin d'assurer la gestion des eaux de ruissellement, de faciliter l'accès interne et d'organiser le stockage. Les capacités de stockage restent élevées et la remise en état du site n'est pas programmée pour les années à venir. A terme l'objectif est de retrouver la topographie initiale afin d'assurer une insertion dans le paysage local. Une co-visibilité avec Lacalm existe mais à une distance de 1,5km du bourg. De plus la végétation réduit l'impact visuel du site.
2. L'ISDI de Cantoin est également implantée sur une ancienne décharge au sein d'une carrière qui n'est plus exploitée : le site est donc actuellement dégradé (non intégration au paysage environnant, faible biodiversité, etc). La gestion du site est également aléatoire, puisque des dépôts sauvages sont constatés, qui n'ont pas de lien avec des déchets inertes. Les aménagements de l'accès faciliteront la gestion des eaux de ruissellement (zones d'eau stagnante actuellement au niveau de l'air de retournement). A terme l'objectif est de retrouver la topographie initiale afin d'assurer une insertion dans le paysage local. Le site est visible de la RD49, en particulier l'hiver avant que la végétation ne reprenne.

PROPOSITIONS

Les deux projets sont similaires et n'engendrent aucune dégradation des milieux ou des paysages au regard de la situation initiale. La gestion organisée du site (nouveaux portails d'accès) et les travaux programmés ne pourront qu'améliorer l'état actuel des ISDI.

A ce titre, Monsieur le Président propose donc aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac d'émettre un avis favorable sur les dossiers d'enregistrement au titre des ICPE déposés par le SMICTOM Nord Aveyron sur les ISDI de Lacalm et Cantoin et d'accompagner le SMICTOM pour l'implantation de signalétique (couleur et matériaux), des petits aménagements et la remise en état des sites.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'émettre un avis favorable sur les dossiers d'enregistrement au titre des ICPE déposés par le SMICTOM Nord Aveyron sur les ISDI de Lacalm et Cantoin
- d'accompagner le SMICTOM pour l'implantation de signalétique (couleur et matériaux), des petits aménagements et la remise en état des sites.

D. Mise en œuvre des PPG 2021

Rapporteur : Cloé GARREL, Agent

Nature des travaux en rivière :

Pour 2021, les travaux prévus sur l'Argence, la Selves et le Bès et confiés au Parc par les Communautés de communes, **compétentes en matière de Gestion des Milieux aquatiques, sont les suivants :**

- La mise en œuvre de la 6ème tranche de travaux sur le bassin versant de l'Argence : travaux de réduction des **facteurs de colmatage (financés via le PDR régional), opérations de restauration de la ripisylve** sur l'Argence vive, suivi des indicateurs du PPG afin d'évaluer l'impact des actions menés.
- La mise en œuvre de la 5ème tranche de travaux sur le bassin versant de la Selves : travaux de réduction des **facteurs de colmatage (financés via le PDR régional), opérations de restauration de la ripisylve sur le Selvet**, suivi des indicateurs du PPG afin d'évaluer l'impact des actions menés et sensibilisation des élèves des écoles de Laguiole (action en partie prise en charge par l'association locale de pêche).
- La mise en œuvre de la 2ème tranche de travaux sur le bassin versant du Bès : travaux de réduction des **facteurs de colmatage sur le Bès amont (financés via le PDR régional), travaux de restauration de la ripisylve sur le Rioumau (15) et la Bédoule (48).**
- La réalisation d'une plaquette à destination des riverains, notamment ceux concernés par les travaux, afin de présenter les enjeux de préservation des cours d'eau ainsi que les bonnes pratiques d'entretien de la ripisylve, **des berges et du lit de la rivière à mettre en œuvre.**

Les travaux de restauration de la ripisylve prévoient des interventions pour favoriser la régénération naturelle des arbres sur les secteurs où elle est déperissante ou vieillissante (gestion sanitaire des arbres, recépage, abattage d'arbres pouvant déstabiliser la berge) et le retrait d'embâcles importants qui peuvent obstruer l'écoulement ou aggraver le risque inondation.

Sur le bassin de l'Argence et de la Selves, ces travaux seront confiés à l'entreprise Arboparc, titulaire de l'accord-cadre à bon de commande renouvelable sur une période totale de 4 ans. Sur le bassin versant du Rioumau, ces travaux seront confiés à l'entreprise La Forêt des Rutènes, titulaire d'un accord-cadre à bon de commande portant sur les rivières de l'Hère (travaux réalisés en 2020) et du Rioumau (tranche 2021). Sur la Bédoule, une consultation sera lancée au printemps 2021 pour recruter l'entreprise.

Le montage des dossiers réglementaires, le conventionnement avec les propriétaires riverains, le suivi de l'entreprise et la réception des travaux seront assurés par l'équipe rivières du PNR de l'Aubrac constituée d'une chargée de mission « eau et milieux aquatiques » et d'une technicienne de rivières.

L'ensemble de ces mesures sera présenté aux propriétaires concernés, les travaux seront réalisés uniquement chez les propriétaires volontaires. Ces actions mobilisant des financements publics sur des terrains privés, elles seront réalisées dans le cadre d'un arrêté de Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES			RECETTES	
Opérations	Montant HT	Montant TTC	Financements	Montant
Plaquette de communication à destination des riverains	5 000,00 €	6 000,00 €	Agence de l'eau Adour-Garonne	22 695,56 €
PPG Argence et Selves (12)			Région Occitanie	7 442,62 €
<i>Restauration de la ripisylve</i>	14 624,00 €	17 548,80 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	3 189,42 €
<i>Suivis scientifiques</i>	4 970,31 €	4 970,31 €	Département de l'Aveyron	2 341,91 €
<i>Sensibilisation des scolaires</i>	900,00 €	900,00 €	Département de Lozère	779,40 €
PPG Bès (48)			Autofinancement	8 942,20 €
<i>Restauration de la ripisylve sur la Bédoule</i>	6 495,00 €	7 794,00 €		
PPG Bès (15)				
<i>Restauration de la ripisylve sur le Rioumau</i>	6 815,00 €	8 178,00 €		
TOTAL	38 804,31 €	45 391,11 €	TOTAL	45 391,11 €

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider les travaux et opérations proposés dans le cadre des Plans pluriannuels de gestion du bassin de l'Argence, de la Selves et du Bès pour l'année 2021 ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, signature de conventions de partenariat...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations sous réserve des crédits inscrits au budget ;
- d'autoriser le Président à modifier le plan de financement de cette opération en fonction des subventions obtenues et sous réserve que cela n'augmente pas la part d'autofinancement des Communautés de communes.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider les travaux et opérations proposés dans le cadre des Plans pluriannuels de gestion du bassin de l'Argence, de la Selves et du Bès pour l'année 2021 ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, signature de conventions de partenariat...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations sous réserve des crédits inscrits au budget ;
- d'autoriser le Président à modifier le plan de financement de cette opération en fonction des subventions obtenues et sous réserve que cela n'augmente pas la part d'autofinancement des Communautés de communes.

E. Complément à l'AAP Vélo et Territoire

Rapporteur : Arnaud DAVID, Directeur

Rappel

→ Vu la délibération n° 8 du 19 mai 2020

Le programme Vél'Aubrac consiste à réaliser un schéma directeur vélo à l'échelle de l'Aubrac. Ce schéma directeur constitue une feuille de route pour structurer et planifier les investissements et actions futurs des collectivités du territoire du Parc.

Il est préconisé dans la mesure 32 de la Charte du Parc, « élaborer un schéma des mobilités douces » ainsi que dans la mesure 25, disposition 3 « favoriser les mobilités touristiques douces ». Le programme Vél'Aubrac s'articulera avec d'autres projets portés par le SMAG, comme la réalisation du programme de transition énergétique et climatique et celle d'un plan simple des déplacements.

Le programme Vél'Aubrac est lauréat de l'Appel projets « Vélo et Territoires » de l'ADEME. Il est financé à 80 % par l'ADEME et la Région AURA.

Ce programme comprend la réalisation de :

- 11 schémas directeurs locaux établis à l'échelle des principaux pôles économiques du territoire mais réfléchis pour assurer un lien avec les zones plus rurales (irrigation),
- puis la réalisation d'un schéma directeur global s'appuyant sur ces 11 premiers schémas directeurs et couvrant tout le territoire de l'Aubrac

Certains bourgs-centres et les « communes portes » du Parc de l'Aubrac présentent en effet un réel potentiel de développement des mobilités actives : pôles économiques et industriels, villages résidentiels, ... mais aussi les bourgs de moindre taille, situés en bordure des précédents. La réalisation en deux étapes quasi simultanées de 11 schémas directeurs vélo locaux a été jugée pertinente pour promouvoir ce mode de transport pour les déplacements pendulaires en réduisant la dépendance à la voiture.

3 pôles font l'objet d'une prestation. Les 8 autres pôles sont étudiés par le(la) chargé(e) de mission mobilité du SMAG PNR Aubrac qui effectuera ensuite un schéma directeur vélo à l'échelle de l'Aubrac, intégrant et reliant l'ensemble des 11 schémas directeurs locaux.

La réalisation des 3 schémas directeurs se décompose en 3 étapes différentes :

1. Diagnostic des mobilités actives : modes de pratique du vélo, attente des usagers, inventaire et caractérisation des équipements et aménagements existants sur les 3 agglomérations, zones à risques...
2. Elaboration d'un plan d'action : aménagements et équipements à prévoir, campagnes de sensibilisation/promotion, publics à cibler, partenaires à associer (entreprises, collectivités...), coûts estimés, subventions envisageables, calendrier de mise en œuvre avec phasage...
3. Formation de l'agent du SMAG, en charge de la mobilité, à la réalisation de schémas directeurs vélo.

En parallèle, une mission est confiée à l'Agence Lozérienne de la Mobilité pour assurer des animations avec le(la) chargé(e) de mission du Parc dans les écoles et les entreprises du territoire.

Réalisation d'une vidéo présentant l'action à destination des élus

Afin de présenter le travail réalisé et de pouvoir introduire la suite de la démarche à savoir la mise en œuvre du plan d'action qui aura été validé dans le schéma directeur vélo, le Parc naturel régional de l'Aubrac souhaite réaliser une vidéo de présentation à destination des élus. Cette vidéo à but pédagogique a pour objectif de lancer les discussions sur la mise en œuvre concrète du plan d'action.

Dans la convention était initialement prévue cette vidéo et un motion design, il s'avère que le budget prévisionnel n'est pas suffisant pour la réalisation des deux. Ces deux éléments apparaissent complémentaires car ils ne s'adressent pas au même public, l'un à destination des élus du territoire et afin d'engager la mise en œuvre concrète du plan d'action et l'autre à destination du grand public pour sensibiliser à la pratique cyclable sur le territoire

Dépenses de communication :

Afin de mettre en avant le travail engagé dans le cadre de la réalisation du schéma directeur vélo, nous souhaiterions organiser un évènement à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité 2021 pour présenter les réalisations et proposer des animations pour sensibiliser à l'utilisation quotidienne du vélo.

Ce budget supplémentaire est demandé pour l'organisation de cet évènement.

Animations Vél'Aubrac

Dans le cadre de notre convention nous avons prévu des animations auprès des scolaires. Ces animations réalisées en partenariat avec l'ALM prennent la forme de trois séances en classe suivi d'une séance de pratique du vélo.

Au moment de la construction des animations nous avons proposé ce format aux enseignants mais en avançant dans la construction du contenu des séances, il apparaît que pour encadrer la sortie vélo l'intervenant doit posséder des diplômes dont l'équipe de l'ALM ne dispose pas. Ainsi ce complément nous permettrait de faire intervenir des prestataires du territoire habilités à encadrer ce type de sortie.

Budget complémentaire prévisionnel

PNRA - AVELO			
Actions	Coût prévisionnel TTC	Taux d'aide ADEME	
Volet 3 : Communication			
Réalisation d'une vidéo présentant l'action à destination des élus	6 000 €	70%	
Dépenses de communication : Conception d'éléments de communication, organisation d'animations	4 000 €	70%	
Animation Vél'Aubrac : Intervention de prestataires habilités pour l'encadrement de la séance 4	4 000 €	70%	
TOTAL:	14 000 €	Montant de l'aide : 9 800€	Part autofinancement PNR 4 200€

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider ces opérations complémentaires dans le cadre de l'Appel à Projet Vél'Aubrac ;
- **de valider le plan de financement complémentaire ;**
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, signature de conventions de partenariat...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations sous réserve **des crédits inscrits au budget ;**

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, **en avoir débattu** et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider ces opérations complémentaires dans le cadre de l'Appel à Projet Vél'Aubrac ;
- **de valider le plan de financement complémentaire ;**
- d'autoriser le Président à engager toutes les **démarches administratives (demandes de subventions, signature de conventions de partenariat...)** et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations sous réserve **des crédits inscrits au budget ;**

F. Motion Train « Aubrac »

Rapporteur : Arnaud DAVID, Directeur

L'association AMIGA (Promouvoir, sauvegarder, dynamiser le viaduc de Garabit et la ligne de l'Aubrac (Paris - Clermont-Ferrand - Neussargues - Béziers) a sollicité le PNR de l'Aubrac pour soutenir cette motion.

À destination des

- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance,
- Ministère de la Transition écologique,
- et Ministère des Transports,

Le Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac demande au gouvernement d'inscrire le maintien du train TET Aubrac (Clermont-Ferrand – Neussargues – Béziers), la rénovation complète de la ligne et le rétablissement du train de nuit Paris – Clermont-Ferrand – Massiac – Neussargues – Saint-Flour – Millau, en offrant les moyens pour :

- Rénover la ligne de l'Aubrac de façon complète et durable, conformément à volonté de développement du ferroviaire dans le plan France Relance. Seuls des travaux complets permettront de garantir son existence pour les prochaines décennies et, à plus court terme, d'éviter une suppression des trains de voyageurs dès la fin de l'année 2021.
- Rénover la caténaire qui permet des trains 100% écologiques en les alimentant en électricité, et qui évite le recours aux énergies fossiles. Cette installation doit être modernisée et complétée sur la dernière section (entre Clermont-Ferrand et Neussargues). Le viaduc de Garabit nécessite également d'être repeint (entretien plus que nécessaire).
- Maintenir le train Intercités « Aubrac » en tant que TET, de la compétence de l'État. Il doit bénéficier du même niveau de service que toutes les autres lignes Intercités de France, dont des rames enfin adaptées « bi-modes » pour éviter les désagréments aux voyageurs liés au changement de rame à Neussargues.
- Cadencer le trafic TER pour répondre aux besoins de la population (trajets vers le lieu d'études, de travail, pour les loisirs, pour les vacances...). Dans le ferroviaire, c'est l'offre qui crée la demande !
- Rétablir la ligne de train de nuit Paris – Saint-Flour – Marvejols – Millau pour rejoindre la capitale de manière rapide, écologique et économique depuis le sud du Massif Central.
- Autoriser et développer le Fret sur toute la ligne afin qu'un plus grand nombre d'entreprises puissent en bénéficier pour leur approvisionnement et leurs exportations, comme c'est le cas pour l'usine de Saint-Chély-d'Apcher.
- Maintenir la présence humaine dans les gares et à bord des trains, pour garantir la vente des billets, le service après-vente, l'information des voyageurs, la prise en charge des personnes à mobilité réduite, la sécurité et la qualité de service attendue (salle d'attente chauffée, toilettes, déneigement des quais, propreté de la gare et des quais).
- Mettre en service une plateforme de vente indépendante, ayant l'obligation de vendre tous les trains de manière équitable. Actuellement nos TER et Intercités sont peu visibles à la vente au profit des TGV.

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de soutenir cette démarche et de valider la motion proposée.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de soutenir cette démarche et de valider la proposition de motion pour que vive la ligne « AUBRAC » ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

G. Soutien IGP Couteau de Laguiole

Rapporteur : Arnaud DAVID, Directeur

Le syndicat des fabricants aveyronnais du couteau de Laguiole a déposé une candidature auprès de l'institut national de la propriété industrielle (INPI) pour valider ou non la demande d'obtention de l'Identification géographique protégée pour le couteau de Laguiole et a sollicité le PNR de l'Aubrac pour soutenir cette démarche.

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac de soutenir cette démarche et de donner un avis favorable (ci-dessous) à cette demande dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Description de l'observation : La zone géographique concernée par le projet d'IG est intégralement située dans le Parc naturel régional de l'Aubrac. La Charte du Parc naturel régional de l'Aubrac a été validée par l'Etat, les 2 Régions, les 3 départements et les 64 communes concernées le 23 mai 2018. La mesure 24 de ladite charte vise à renforcer l'ancrage territorial de l'économie locale.

En effet, l'Aubrac est riche de savoir-faire et de compétences qui se retrouve dans de nombreux secteurs d'activité (agriculture, agro-alimentaire, bâtiment, coutellerie, filière bois...). Cela représente un véritable atout.

Ces activités prennent appui sur des ressources locales très diversifiées et sur des traditions vivantes et renouvelées.

Toutefois, ces pans de l'économie peuvent être considérés comme fragiles. Parmi les principales fragilités figurent l'insuffisante et difficile :

- **transmission des savoir-faire locaux, ainsi que la trop faible mobilisation** des jeunes en leur faveur... Plus ou moins significatives selon les secteurs géographiques ou d'activités, ces fragilités engendrent un fonctionnement **du territoire à plusieurs vitesses**.
- S'y ajoutent sa faible ou insuffisante visibilité à l'extérieur et un marché local qui paraît globalement limité et **actuellement peu mobilisé**.

Pour répondre aux enjeux d'avenir auxquels est confrontée l'économie locale, il est nécessaire de poursuivre les initiatives en faveur de son ancrage territorial :

- par le soutien à l'émergence et au développement de filières territorialisées ;
- par l'accroissement de la visibilité des entreprises et produits du territoire ;
- grâce à des démarches collectives, de qualité, à l'échelle « Aubrac ».

L'initiative engagée par le syndicat des fabricants aveyronnais du couteau de laguiole répond pleinement aux enjeux préalablement rappelés. Elle devrait permettre de sauvegarder ce savoir-faire d'exception. C'est pourquoi, après présentation de la démarche du Syndicat, devant les délégués du bureau du PNR, décision a été prise de soutenir pleinement la démarche de reconnaissance « Indication Géographique » pour le Couteau de Laguiole.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs **décide** :

- **de soutenir cette démarche et de déposer** un avis favorable à l'enquête publique sur la demande d'homologation d'IGP « Couteau de Laguiole »
- **d'autoriser le Président à engager toutes les démarches** nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

H. Désignations de représentants

Rapporteur : Arnaud DAVID, Directeur

Le PNR de l'Aubrac est membre de plusieurs organismes/assemblées/instances

A ce titre, il a été procédé, par délibération (n° 4 du 13 Octobre 2020) à la désignation des représentants du Parc à différentes instances et notamment à la fédération des Parcs naturels régionaux de France à savoir :

Fédération des Parcs naturel régionaux de France	E BREZET / Titulaire J VALADIER / Titulaire A DAVID / Directeur
--	---

Or, il s'avère que ces désignations sont incompatibles avec les statuts de la Fédération :

« TITRE III - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Article 8 - Assemblées Générales : composition – dispositions communes

Les représentations et voix en Assemblée Générale se répartissent par collège, comme suit :

Collège n°1 : Les organismes de gestion des Parcs naturels régionaux : trois représentants par organisme dont :

- le Président ou son représentant, membre du Bureau du Parc et mandaté à cet effet : deux voix ;
- un autre membre du Bureau : une voix ;
- le Directeur : une voix »

Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation dans le respect des statuts de la Fédération

PROPOSITIONS

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur le Président propose donc les désignations suivantes

Fédération des Parcs naturel régionaux de France	Bernard BASTIDE / Président Jean VALADIER / Membre du Bureau Arnaud DAVID / Directeur
--	---

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

→ **approuve et valide ces propositions de désignations.**

- - -

L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder,
**le Président remercie les membres du Bureau pour leur présence
et clôt la séance.**

- - -

Le Président



Bernard BASTIDE

Fait à Aubrac, le 9 Mars 2021, pour valoir ce que de droit.